



Assemblée générale

Distr. générale
10 mars 2016

Soixante-dixième session

Points 16 et 117 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 12 février 2016

[sans renvoi à une grande commission (A/70/L.41)]

70/254. Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa ferme volonté de renforcer encore le rôle, les capacités, l'efficacité et l'efficience du système des Nations Unies,

Soulignant qu'il est indispensable de faire face à la menace que représente l'extrémisme violent en tant qu'élément précurseur du terrorisme, et considérant que l'extrémisme violent ne peut et ne doit être associé avec aucune religion, aucune nationalité, aucune civilisation ni aucun groupe ethnique,

1. *Se félicite de l'initiative du Secrétaire général et prend note du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent¹;*

2. *Décide de poursuivre l'examen du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, dans un premier temps dans le cadre de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies qui aura lieu en juin 2016, ainsi que dans d'autres cadres pertinents.*

*84^e séance plénière
12 février 2016*

¹ Voir A/70/674; voir également A/70/675.

